

01 PRÉSERVER LE GRAND PAYSAGE

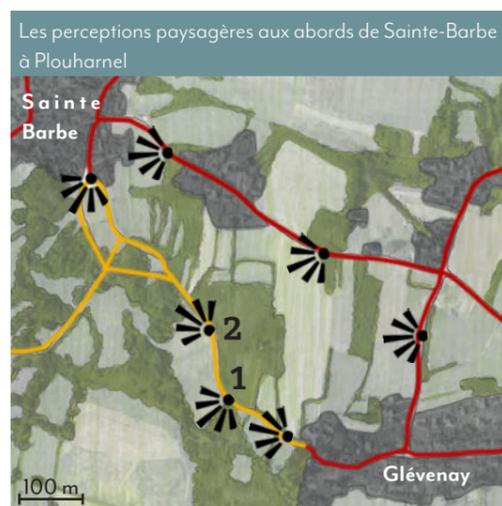
Préserver et valoriser les percées et perspectives paysagères

Le Grand Site de France dispose d'une topographie assez plane caractérisée par un vaste plateau culminant entre 20 et 30 m et s'abaissant doucement vers la mer. Cette topographie est ainsi peu propice aux belvédères naturels. Seul le front littoral avec ses plages, ses falaises et le relief chaotique des dunes, offre des perspectives lointaines sur la mer et le territoire, accentué par la morphologie particulière de cet arc dunaire. En arrière littoral, le développement de la végétation arborée et de l'urbanisation a accentué la fermeture des paysages. Seuls les espaces ouverts restants (champs cultivés, pâturages, landes, etc.) offrent encore des ouvertures. Ces percées paysagères permettent des effets de profondeur essentiels et une lecture plus aisée des formes et de l'organisation des paysages du territoire. Cependant, sous l'effet conjugué de la déprise agricole, d'un manque d'entretien et de la dynamique naturelle des milieux, ces ouvertures et leurs tableaux paysagers sont menacés et tendent à se fermer.

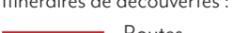
GÉRER LA VÉGÉTATION POUR CADRER LA MEILLEURE PERSPECTIVE SUR LE GRAND SITE

Gestion de la végétation avec une attention particulière apportée au développement des espèces ligneuses aux abords des points de vue sur le patrimoine naturel, bâti et paysager remarquable :

- Favoriser une gestion de la végétation des zones de panorama pour le maintien ou la création de fenêtre paysagère notamment par une veille attentive et un entretien régulier des haies et fourrés arbustifs ;
- Promouvoir une gestion des espaces ouverts pour lutter contre l'enfrichement, limiter la fermeture des points de vue et requalifier les horizons paysagers ;
- Actions de débroussaillage, de coupe et de sélection de végétaux pour la création de nouveaux belvédères et fenêtres paysagères ;
- Surveillance régulière des belvédères et de leurs panoramas pour veiller à ce que la perspective sur le Grand Site de France reste dégagée et la plus lisible possible.



Légende:

	Paysages fermés (boisements, landes et broussailles, etc.)		Itinéraires de découvertes : Routes
	Paysages fermés (urbanisme)		Voies douces
	Paysages ouverts (cultures, prairies, etc.)		Points de vue



AMÉNAGER SOBREMENT LES PANORAMAS

Il ne s'agit pas, ici, d'aménager l'ensemble des panoramas mais de définir les actions à mettre en oeuvre pour les panoramas intégrés dans des projets d'aménagement en faveur d'une valorisation du grand paysage mais également des horizons paysagers :

- Soigner le premier plan (entretenir la végétation, limiter le sur-aménagement, proscrire la multiplication des panneaux et publicité, etc.) ;
- Favoriser un aménagement sobre, adapté au site utilisant des matériaux locaux (bois, pierre, etc.) ou l'utilisation de l'existant. Les blockhaus sont par exemple des éléments anthropiques parfaitement adaptés à un aménagement de belvédères pouvant accueillir notamment du mobilier d'interprétation sur sa structure (mur, sol, etc.) tout en offrant une parfaite intégration dans les paysages ;
- Installer du mobilier respectant la charte graphique déterminée dans le plan de signalétique du Grand Site et le schéma d'accueil du Grand Site ;
- Veiller avec une grande attention à l'absence de déchets, matériaux et autres ordures à proximité ;
- Engager une réflexion sur l'enfouissement des réseaux aériens, qui encombrant certaines perspectives, sur des tronçons ciblés.

PRÉSERVER LES PERCÉES PAYSAGÈRES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

- Préserver les cônes de vues par leur identification dans les règlements des PLU, au titre de la préservation des éléments de paysage.

Préserver les paysages agricoles

Le paysage agricole de l'arrière-pays participe intégralement à l'image perçue du Grand Site de France. Ceux-ci arborent des motifs ruraux, naturels et agricoles qui participent à l'identité et au caractère du Grand Site de France, véritables marqueurs des activités traditionnelles du territoire. Au sein de ces motifs, on compte les vestiges du bocage breton, encore bien présent du côté d'Erdeven et de Plouharnel, qui forment un paysage reconnaissable à ses parcelles ceintes de talus, de haies ou de murets, et né des usages de la société paysanne. Ces espaces emblématiques sont également précieux car ils permettent d'asseoir les silhouettes bâties, de mettre en valeur les espaces boisés et de révéler l'identité rurale du site.

Cependant, force est de constater que l'activité agricole a fortement diminué. La déprise agricole est une véritable menace pour les paysages par une disparition de ces espaces ouverts et de leurs motifs paysagers. Leur gestion invite donc au plus grand soin afin de préserver l'harmonie paysagère.

PRÉSERVER LA VOCATION AGRICOLE DES TERRES AGRICOLES

- Préserver les espaces ouverts à vocation agricole par le maintien des zones A des PLU, particulièrement dans les secteurs sensibles aux abords des villages qui permettent de contraindre l'étalement urbain et de préserver leur rôle paysager. Certains espaces peuvent même être classés en zone Ap ;
- Favoriser une réflexion sur la reconquête des espaces agricoles délaissés afin de favoriser la biodiversité, en diversifiant les milieux, et d'éviter la fermeture des paysages.



PRÉSERVER LE CARACTÈRE RUSTIQUE ET PITTORESQUE DES ESPACES AGRICOLES

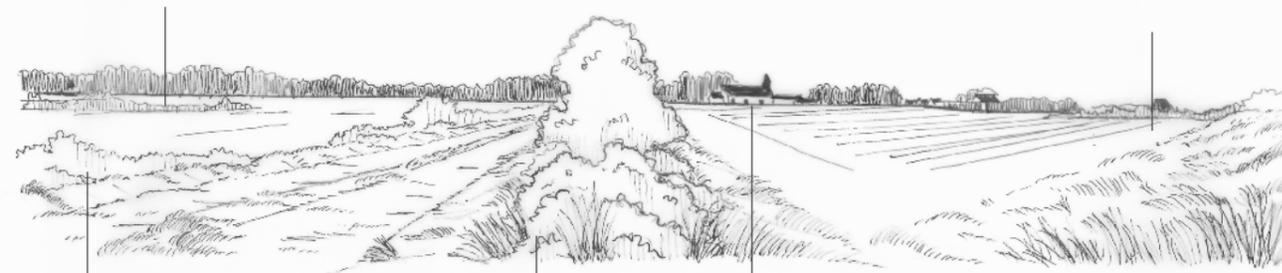
La préservation des motifs ruraux qui caractérisent les espaces agricoles du territoire est essentiel pour la valorisation des paysages du site car ils participent à l'identité et au caractère du Grand Site de France et sont de véritables marqueurs des activités traditionnelles du territoire.

- Éviter les restructurations visant le regroupement de parcelles et la suppression de la végétation des abords ;
- Conserver et restaurer les structures végétales en place (arbres isolés, bosquets, talus végétalisés, haies...);
- Favoriser la reconstitution des haies bocagères avec les 3 strates (strate arborée – arbres de haut jet et en cépée, strate arbustive, et strate herbacée), ainsi que des essences locales et diversifiées, excluant les espèces exotiques envahissantes (EEE) avérées ou potentielles ;
- Favoriser la reconstitution du maillage bocager via le programme Breizh bocage, ou autres programmes affiliés du FEADER, pour une stratégie territoriale en concertation avec les acteurs locaux (élus, agriculteurs, techniciens...);
- Préserver le petit patrimoine bâti existant, les murets de pierres sèches notamment qui servent de limites parcellaires ;
- Préserver et requalifier les chemins ruraux comme itinéraires doux de découverte de ces paysages agricoles méconnus.



La restauration des haies séparatives permet de restructurer les parcelles et leur redonner une taille humaine

La restauration des haies séparatives permet d'intégrer les éléments bâtis alentours



La restauration des haies séparatives permet une valorisation des chemins

La valorisation des paysages agricoles permet de mettre en lumière son patrimoine et d'en préserver son caractère

Proposition de valorisation des paysages agricoles de Plouhinec.

VALORISER LES CHEMINS D'ACCÈS ET LES CONNEXIONS ENTRE PARCELLES

- Entretien la végétation aux abords des chemins pour limiter le cloisonnement des chemins et offrir des percées paysagères ;
- Appuyer et accompagner la réouverture de chemins ruraux pour la création de boucles pédestres et la connexion des itinéraires, via des conventions d'usage notamment ;
- Laisser au maximum le sol naturel, perméable (terre, couvert enherbé, etc.). Éviter les matériaux à connotation urbaine (bitume, gravats, etc.) et/ou peu praticables pour les usagers ;
- Entretien la végétation aux abords des chemins pour limiter le cloisonnement des chemins et offrir des percées paysagères ;
- Organiser la découverte des paysages agricoles par la création ou le renforcement et la valorisation des itinéraires de découverte les traversant ;
- Favoriser les partenariats entre les associations de randonnées et les services communaux pour l'entretien et la valorisation des sentiers.

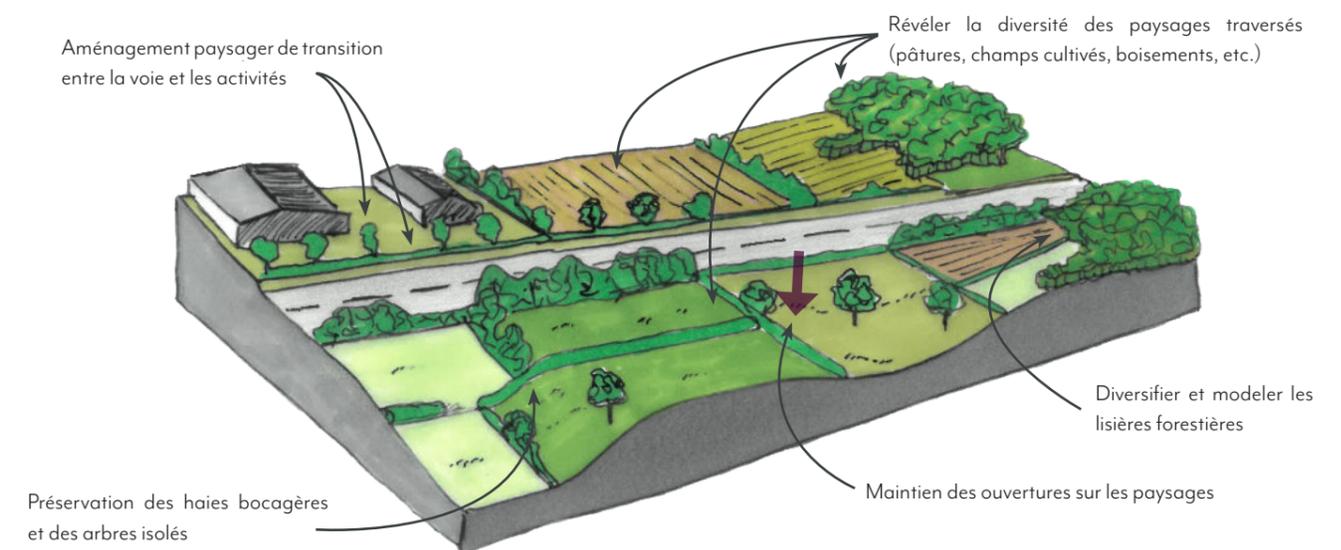


Valoriser les routes et les chemins

Les routes et les chemins du Grand Site de France mettent en scène la découverte des paysages et participent à l'émotion ressentie. La qualité des aménagements et la gestion de leurs abords composent les premiers plans perçus pour les usagers parcourant le territoire. Ils concourent à la création du souvenir du territoire du Grand Site de France et participent à la première impression du territoire. Ce sont aussi des axes empruntés quotidiennement, ils font partie des paysages quotidiens de ceux qui y vivent et doivent aussi à ce titre être soignés.

SOIGNER LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

- Apporter une attention particulière aux bords de routes pour adapter les aménagements à l'identité paysagère des lieux :
 - Favoriser l'intégration de la voie aux paysages alentours par la préservation et la mise en valeur des motifs paysagers existants. On conseillera ainsi la préservation et la restauration des alignements d'arbres, notamment lorsqu'ils permettent de cadrer des perspectives sur des éléments du patrimoine (clocher d'église par exemple). De la même façon, il est important de conserver et restaurer les murets de pierres sèches et les haies bocagères aux abords des routes pour préserver leur caractère rural.
 - Créer des transitions douces entre la voie et les paysages alentours. Aux abords des boisements, par exemple, on conseillera de diversifier et de modeler les lisières forestières. De même, il s'agira de favoriser la végétalisation des dépendances routières et leur gestion différenciée pour éviter un effet de rupture et favoriser la biodiversité ;
 - Mettre en scène les axes routiers en fonction des séquences paysagères. On gèrera, par exemple, la végétation des bords de routes avec une irrégularité de hauteur afin d'offrir ponctuellement des percées paysagères et de révéler les points forts du paysage ;



Bloc diagramme des enjeux paysagers liés à la route.

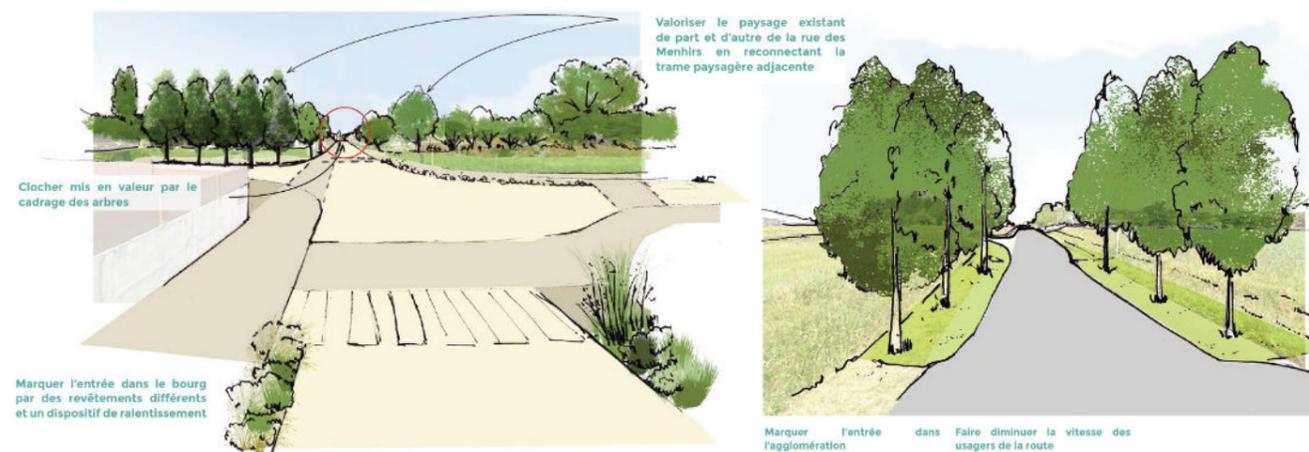
- Proposer des aménagements de qualité et adapter au site :
 - Positionner le mobilier routier et les réseaux pour ne pas pénaliser les vues. Favoriser notamment l'enterrement des réseaux aériens existants, particulièrement aux abords de cônes de vues ;
 - Préférer l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux (bois, pierre, etc.). Éviter, par exemple, les glissières de sécurité en métal pour privilégier le bois. Si le métal demeure une nécessité privilégier une peinture marron proche de la couleur des traitements corten ;
 - Appliquer la réglementation nationale sur les panneaux publicitaires hors agglomération ;
 - Veiller avec une grande attention à l'absence de déchets, matériaux et autres ordures.



Exemple d'affichage publicitaire sur la RD 781 entre Erdeven et Belz

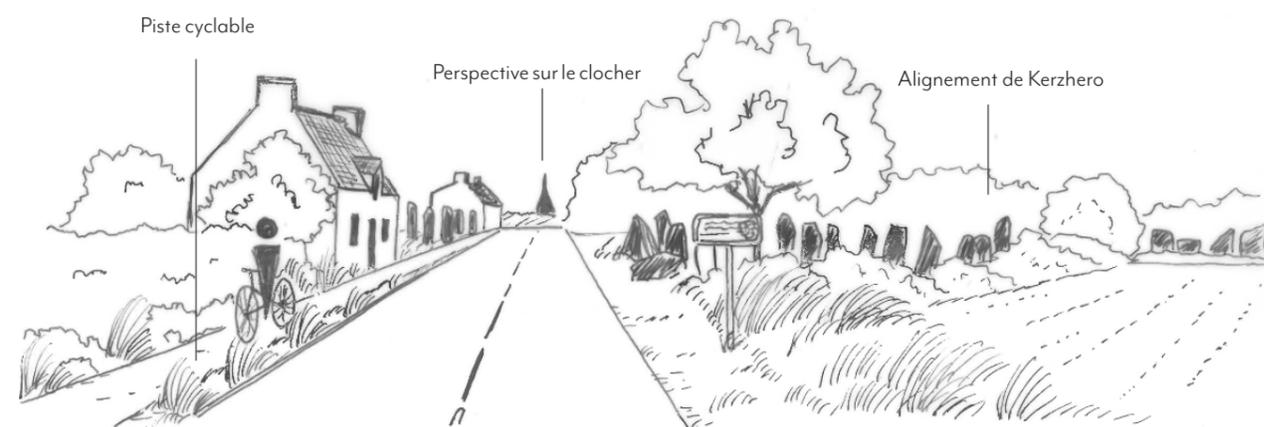
QUALIFIER LES ENTRÉES DES VILLES ET LES TRAVERSÉES

- Révéler l'entrée dans la ville :
 - Mettre en valeur les vues au fur et à mesure de l'approche du bourg, notamment les éléments ou bâti marquants comme les églises et leurs clochers ;



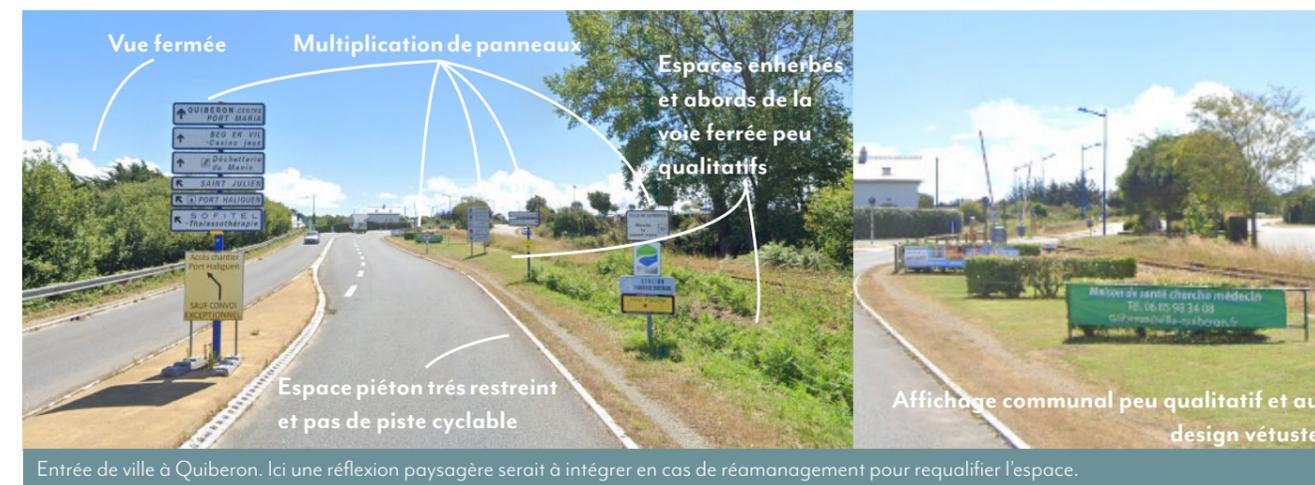
Extrait du projet d'aménagement de la rue des Menhirs à Erdeven. Phase Esquisse. Requalification de l'entrée de ville par un traitement paysager et la préservation de la perspective sur le clocher.

- Assurer un traitement paysager des bords de voie et des espaces de transition entre la voie et les fronts bâtis. On cherchera notamment à limiter l'effet vitrine par l'intégration et la requalification des abords des zones industrielles et des zones d'activités en entrée de ville. On proposera également un accompagnement des voies par une végétalisation avec des essences locales et diversifiées et une mise en valeur des éléments paysagers (haies, alignements, murets, etc.). Enfin, on cherchera à adapter la largeur des voiries pour limiter l'effet «Grand Site voiture» et permettre la création de circulations douces séparées ou la création d'espaces végétalisés ;



Croquis d'ambiance du projet d'aménagement de la rue des Menhirs à Erdeven, proposant l'implantation d'une piste cyclable.

- Limiter les nuisances visuelles. On cherchera notamment à proscrire la multiplication de panneaux et d'affichages publicitaire.



Entrée de ville à Quiberon. Ici une réflexion paysagère serait à intégrer en cas de réaménagement pour requalifier l'espace.

- Aménager les traversées :
 - Alternier les revêtements au sol pour marquer visuellement des lieux spécifiques au sein du tissu bâti (passage piéton, entrée de zone piétonne, croisement...) et pousser les automobilistes à ralentir en traversant les villages ;
 - Adapter la largeur des voiries et permettre la création de circulations douces séparées ou la création d'espaces végétalisés ;
 - Valoriser les éléments patrimoniaux rencontrés par la voie principale ;
 - Végétaliser les accotements, en encourageant par exemple la végétalisation en pied de façades, en créant des alignements d'arbres ou en valorisant le végétal existant, pour donner une dimension paysagère aux accotements ;
 - Favoriser une continuité des aménagements pour conserver l'ambiance de la voie principale ;
 - Veiller à l'intégration des locaux techniques (transformateur edf, local poubelle, container, etc.) notamment par un travail sur la colorimétrie et les matériaux utilisés et un accompagnement végétal, pour résorber leur impact visuel.

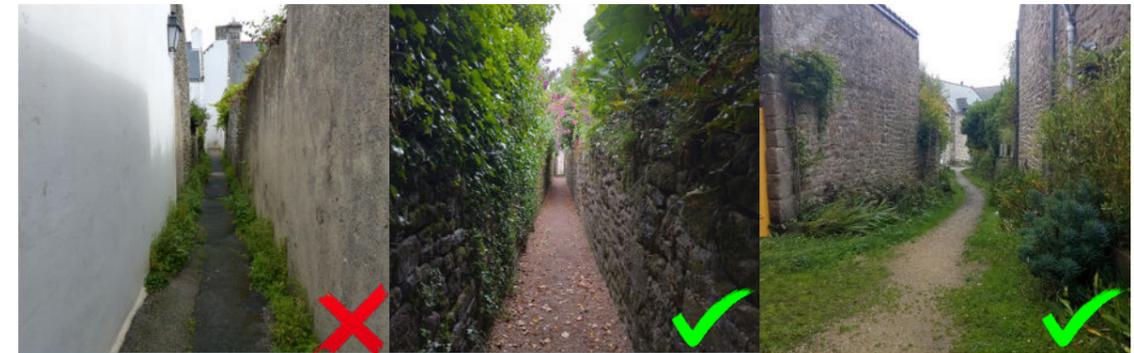


Passage piéton pavé et fleurissement de pieds de mur à Plouharnel.

AMÉNAGER ET VALORISER LE RÉSEAU D'ITINÉRAIRES DOUX

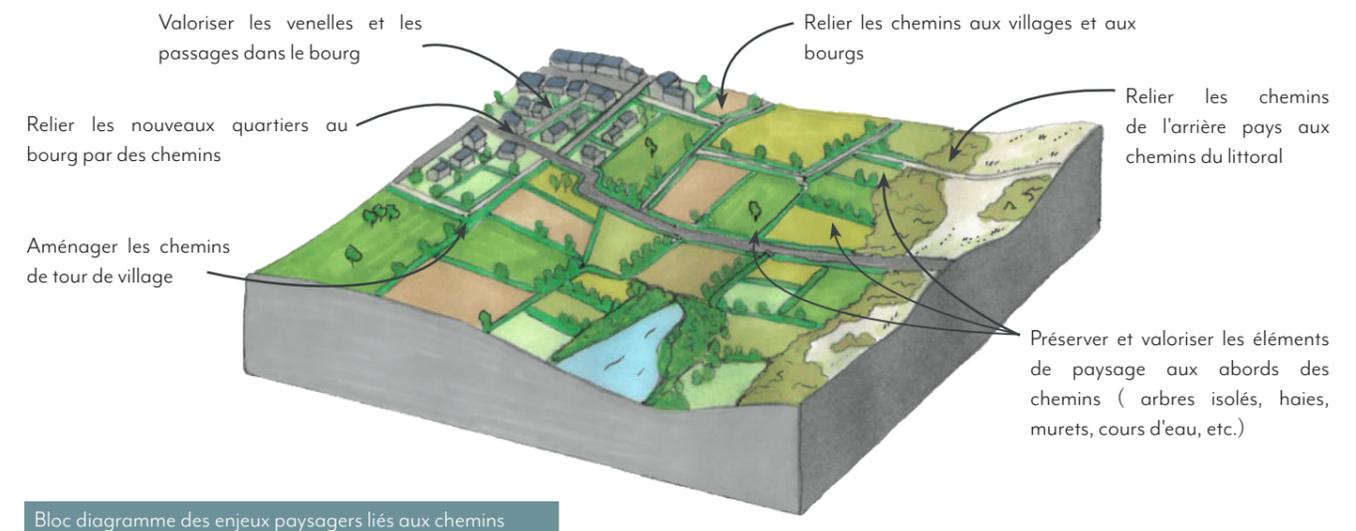
- Penser aux itinéraires doux dans les documents d'urbanisme :
 - Favoriser un recensement des emprises disponibles ;
 - Prévoir des emprises réservées dans les documents de planification ;
 - Utiliser la préemption pour constituer des itinéraires cohérents ;
 - Conserver une maîtrise foncière des chemins ;
 - Conserver et valoriser les chemins dans les réaménagements fonciers ;
 - Favoriser l'élaboration de convention de passage pour la mise en réseau des itinéraires sur parcelles privées, notamment dans les espaces agricoles.
- Valoriser les itinéraires doux en ville :
 - Valoriser les venelles et les passages dans les bourgs ;
 - Aménager des circulations douces sécurisées sur des itinéraires cohérents, avec une logique de mise en réseau ;

- Favoriser les connexions entre le vieux bourg et les nouveaux quartiers par des cheminements doux de qualité ;
- Aménager ou retrouver le chemin du tour de village.



Passage bitumé peu qualitatif à Kermorvan (Quiberon), passage en stabilisé dans le vieux bourg de Plouharnel et passage enherbé et fleuri à Sainte-Barbe (Plouharnel).

- Préserver et développer les chemins ruraux :
 - Créer un réseau dense de chemins à partir des bourgs pour découvrir les espaces agricoles et les espaces naturels en périphérie ;
 - Proposer des itinéraires de découverte liés aux productions agricoles pour promouvoir le savoir-faire local ;
 - Promouvoir des dessertes agricoles sans cul-de-sac pour relier les chemins entre eux ;
 - Développer des connexions entre les itinéraires littoraux et ceux de l'arrière-pays ;
 - Développer les promenades paysagères pour offrir des boucles de découverte «sans voiture» autour des sites emblématiques ;
 - Favoriser l'interconnexion des itinéraires doux entre les différents sites emblématiques ;
 - Développer l'offre de sentiers (sentier à thème, sentier adapté au public handicapé, etc.).



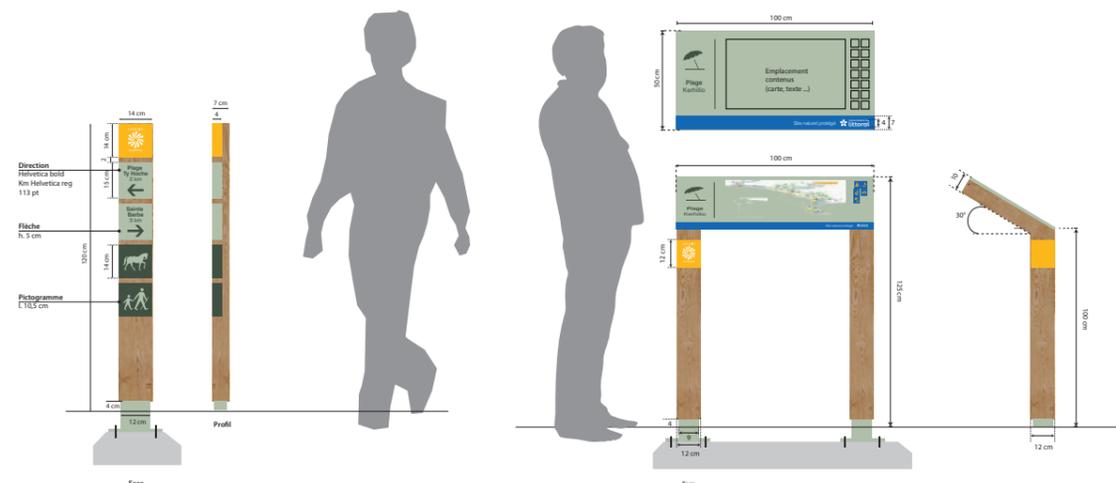
Bloc diagramme des enjeux paysagers liés aux chemins

- Valoriser les itinéraires doux :
 - Mettre en valeur les éléments de paysage le long des parcours (arbres isolés, haies, cours d'eau, murets, etc.)
 - Dégager les vues aux abords des itinéraires de découverte. Chaque fois que le champ visuel, offert par leur tracé, découvre un élément significatif du patrimoine naturel et bâti ou une unité paysagère cette découverte doit être valorisée. Pour cela, entretenir la végétation aux abords des chemins pour limiter l'effet de cloisonnement, notamment par une veille attentive et un entretien régulier des haies et fourrés arbustifs mais aussi par le maintien ou la création de fenêtre paysagère ;



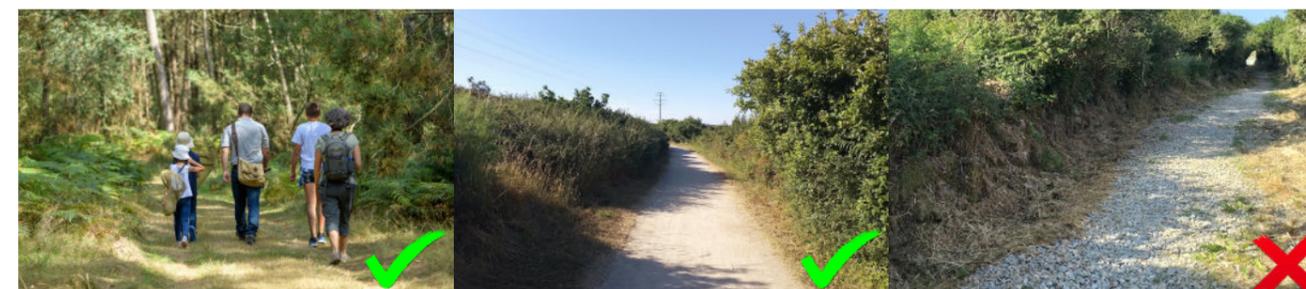
Perspective à surveiller, patrimoine de murets à valoriser. Sentier de la fontaine à Plouharnel.

- Créer des départs de chemins bien identifiables ;
- Adapter la signalétique directionnelle pour qu'elle soit conforme à la charte du Grand Site ;
- Limiter la multiplication de la signalétique directionnelle (FFRP, départementale, communale, etc.) pour faciliter la compréhension des itinéraires et se limiter aux indications indispensables ;
- Remplacer ou supprimer les panneaux obsolètes ou dégradés.



Extrait du Schéma de signalétique du Grand Site, les balises de randonnées et les pupitres d'interprétation.

- Viser la sobriété et l'intégration des nouveaux aménagements :
 - Choisir le type de revêtement selon les trois objectifs-clefs : respect de la qualité patrimoniale du site, usages de la voie, entretien et pérennité dans une logique de développement durable ;
 - Pour les sentiers pédestres : privilégier un revêtement naturel (ex : terre, herbe fauchée, pierre) ;
 - Pour les itinéraires cyclables : opter pour des revêtements perméables, stabilisés simples (sables, calcaires ou graves compactés, stabilisés), dans des coloris naturels ;
 - Limiter le nombre et l'emprise des aménagements annexes (aires de repos, de stationnement) et veiller à leur intégration paysagère (mobilier bois, pierre, accompagnement végétal...) ;
 - Privilégier un mobilier de qualité, sobre et intégré, en rapport avec le mobilier "Grand Site" ;
 - Limiter les panneaux d'information et se limiter aux indications indispensables, en matière de signalisation directionnelle et de police.



Les revêtements naturels des chemins. Attention aux graviers et pierres de gros calibres qui peuvent être dangereux pour les usagers. Proscrire l'utilisation de gravats.



Les revêtements des pistes cyclables. En zone urbaine, une différenciation est à privilégier entre les liaisons douces et les routes par un travail sur les revêtement et/ou une séparation végétale pour une meilleure sécurisation et lisibilité. Au sein des espaces naturels et à proximité immédiate, on privilégiera les revêtements perméables proposant des coloris naturels.

FICHES ACTIONS AFFILIÉES

- Fiche action 1.1.2 : Maintenir les espaces ouverts et préserver les percées paysagères
- Fiche action 1.1.3 : Révéler les belvédères
- Fiche action 1.1.4 : Révéler les marqueurs paysagers
- Fiche action 1.1.5 : Préserver le paysage agricole et favoriser une agriculture en faveur du Grand Site de France
- Fiche action 1.1.6 : Qualifier et soigner les transitions entre espace naturel / espace cultivé / espace habité
- Fiche action 1.3.1 : Soigner les aménagements routiers
- Fiche action 1.3.2 : Qualifier les entrées de villes
- Fiche action 1.3.3 : Qualifier les traversées des villes
- Fiche action 1.3.4 : Aménager et valoriser le réseau d'itinéraires doux de découverte des paysages